



LA GAZETTE DE L'OLIVETTE

Association de défense et de gestion de l'Olivette
port-olivette.fr

Bonne année 2025 !

Nous espérons que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année. Comme vous avez été certainement très sages, le Père Noël vous a forcément gâtés en vous laissant de beaux cadeaux au pied du sapin !



Le Président et l'ensemble du Conseil d'Administration vous souhaitent, à vous et à vos proches, une excellente nouvelle année. Que 2025 vous apporte joie et bonheur et que nous puissions, cette année encore, profiter de nombreux moments de partage et d'amitié sur notre petit coin de paradis qu'est l'Olivette.



Nouvelle année = nouvelle Assemblée Générale

Dans toute association, qui dit nouvelle année dit Assemblée Générale. A l'Olivette, comme ailleurs, on n'y coupera pas !

Cette année la nôtre se déroulera le vendredi 14 mars. Elle se tiendra salle des Associations.

Ce sera l'occasion, entre autre, de faire un bilan de l'année passée, de valider les dépenses 2024, de voter les budgets prévisionnels 2025, de présenter les activités envisagées et de renouveler une partie du Conseil d'Administration.

Bien sûr, vous recevrez la convocation par courriel et l'ordre du jour détaillé vous sera alors présenté. Mais réservez d'ores et déjà votre soirée pour pouvoir y participer. Et, c'est promis, on conclura la séance par un pot de l'amitié !

Rappelez-vous que l'Assemblée Générale est une obligation pour toute association. Et même si ce n'est pas le moment le plus festif de notre vie associative, il est indispensable.

Alors merci à tous de faire le nécessaire pour être présents, nous avons besoin de toutes et de tous !



Au sommaire

Bonne année
Prochaine AG
Page 1

Partenariats
Camille Rayon
Une idée à creuser ?
Le coin du poète
Page 2

Les résolutions 2025
La recette de cuisine
Page 3

Infos non indispensables
Les contacts
Page 4

Villa La Reine Marguerite
Marguerite Herleroy
Page 5

Méfi aux posidonies !
Pêche aux oursins : règles
Page 6

On renouvelle les partenariats



Comme vous le savez, nous avons conclu des partenariats avec le lycée horticole d'Antibes d'une part et avec l'Institut Médico-Educatif "Les Terrasses" d'autre part. Ces deux partenariats sont arrivés à leur terme en fin d'année 2024.

Grâce aux lycéens antibois, les végétaux du site ont été entretenus et le site valorisé par la réfection de notre estrade, la mise en place de fascines retenant les talus.

Les jeunes des Terrasses, quant à eux, nous ont bien aidés en réalisant le rack accueillant les annexes, en retapant en partie "La Vie en Rose" et en réaménageant l'accès au point d'eau.

Non seulement nous avons été ravis des réalisations que ces jeunes ont menées, mais en plus nous avons été enchantés des rapports que nous avons eu avec les équipes encadrantes et surtout nous nous sommes enrichis des échanges que nous avons pu entretenir avec ces adultes en devenir.

C'est pour toutes ces bonnes raisons que nous avons décidé de conclure un nouveau partenariat avec chacune de ces entités.

On tisse des liens avec Camille Rayon

Pour la deuxième année consécutive, le port Camille Rayon nous a proposé l'accueil d'une dizaine de nos pointus pour l'hiver à des tarifs très préférentiels.

En retour, pour les remercier des facilités qu'ils nous consentent, nous nous sommes engagés à participer aux manifestations qu'ils vont organiser lors des fêtes de la Saint Pierre.

Nous devons exposer une dizaine de bateaux patrimoniaux le week-end du 5 et 6 juillet. Bien évidemment, cela se déroulera dans un cadre festif ! Merci donc aux propriétaires de pointus de réserver ces dates.



Une idée à creuser ?



Une idée un peu farfelue nous trotte en tête : pourquoi ne pas songer à organiser un rassemblement de pointus à l'Olivette ?

Après tout, il existe bien des concentrations de motos ou de voitures, anciennes ou sportives, pourquoi pas de pointus ?

Avant d'envisager de lancer des invitations à travers toute la Méditerranée, on pourrait peut-être commencer plus humblement, en se limitant aux communes d'Antibes et de Golfe Juan.

Nous n'en sommes qu'au stade de la réflexion, mais vous allons un peu creuser l'idée et on ne manquera pas de vous tenir informés.



Le coin du poète

Poisson

Les poissons, les nageurs, les bateaux
Transforment l'eau.
L'eau est douce et ne bouge
Que pour ce qui la touche.

Le poisson avance
Comme un doigt dans un gant,
Le nageur danse lentement
Et la voile respire.

Mais l'eau douce bouge
Pour ce qui la touche,
Pour le poisson, pour le nageur, pour le
bateau
Qu'elle porte
Et qu'elle emporte.

Paul Eluard



Les résolutions pour 2025



Avec chaque nouvelle année, des nouveaux projets, à l'Olivette comme ailleurs ! Pour 2025 nous envisageons plusieurs chantiers :

Tout d'abord nous voulons peindre les structures métalliques des pontons qui commencent à souffrir de quelques attaques de rouille. Bien sûr, il faudra d'abord les poncer !

Ensuite nous voulons peindre les annexes afin qu'elles retrouvent toutes un air de jeunesse. Nous pourrons alors les identifier clairement.

Nous allons refaire la table d'accueil et l'équiper de nouveaux parasols (indispensables pour les apéros !).

Les panneaux vont être repris, aussi bien celui en haut des escaliers que celui positionné à l'entrée du plan d'eau.

Nous envisageons d'étoffer les plantations des talus. Bien évidemment avec des plantes méditerranéennes et avec les conseils éclairés du Lycée Horticole et de Florence.

Il nous semble qu'il est temps de commencer à s'attaquer au talus à l'aplomb de la villa "Aujourd'hui". Nous voulons le dégager de tout ce qui n'a rien à y faire, puis le rendre plus agréable à l'œil tout en utilisant l'espace ainsi dégagé au mieux de nos besoins.

Dans un autre ordre d'idée, nous avons en projet d'équiper d'un mât le "Lundi au Soleil". On pourra ainsi initier nos adhérents volontaires aux joies de la voile à bord d'un pointu traditionnel !

Et, enfin, un autre projet : celui d'organiser une soirée cinéma à l'Olivette sur un écran géant !

Choux farcis aux noix de Saint-Jacques et foie gras



4 personnes



- Préparation : 35 mn
- Cuisson : 60 mn



Ingrédients :

- 1 chou vert frisé
- 8 noix de Saint-Jacques
- 4 tranches de foie gras frais
- 500 g de champignons de Paris
- 2 échalotes
- 4 branches de persil plat
- Une dizaine de châtaignes
- 1 litre de bouillon de légumes
- 1 noix de beurre
- 1 filet d'huile de tournesol
- Sel
- Poivre

Enlevez 4 belles feuilles de chou frisé. Faites-les blanchir dans une casserole d'eau bouillante pendant 5 minutes, puis plongez-les dans l'eau froide. Égouttez-les sur un torchon.

Pelez et émincez grossièrement les échalotes. Détaillez les champignons en deux ou en quatre selon la grosseur. Déposez-les avec les échalotes dans le bol d'un mixeur. Ajoutez le persil plat et les châtaignes. Mixez.

Faites chauffer une poêle avec le beurre et l'huile et faites-y revenir les légumes mixés pendant 15 minutes. Salez et poivrez. Laissez refroidir.

Salez les tranches de foie gras et poêlez-les à feu vif. Déposez-les sur une assiette recouverte de papier absorbant.

Procédez au montage : étalez une feuille de chou sur un plan de travail. Coupez 2 noix de Saint-Jacques en deux dans le sens de la longueur et déposez-les en rosace sur la feuille. Salez et poivrez.

Ajoutez un peu de farce aux champignons, puis une tranche de foie gras. Poivrez. Fermez la feuille de chou à l'aide de ficelle de cuisine. Faites de même pour les autres feuilles de chou.

Déposez les mi-choux farcis dans un plat allant au four. Versez un peu de bouillon de légumes dessus. Enfournez dans un four préchauffé à 170°C pendant une dizaine de minutes.

Le mouton de mer ou mouton-feuille



Cette limace de mer ressemble à un mouton et à une grappe de feuilles !

Ces petites créatures ne mesurent qu'environ 5 mm de longueur et résident dans les eaux peu profondes du Pacifique Ouest autour de l'Indonésie, des Philippines et du Japon.

Leur tête est de couleur blanche avec de petits yeux globuleux et leur corps ressemble à une grappe de feuilles. Leur « plumage » peut prendre différentes couleurs et formes, tout comme les vraies plantes.

Son vrai nom est : *Costasiella kuroshimae*. Et cet animal sous-marin est doté de super-pouvoirs.

Tout comme son homologue herbivore, le "mouton de mer" broute pour se nourrir. Il complète son alimentation par de la photosynthèse, c'est-à-dire "la synthèse de matière organique par la lumière". Un processus que l'on pensait n'être utilisé que par les plantes terrestres.



Cette capacité de photosynthèse a valu à l'animal sous-marin un nouveau surnom : celui de "limace de mer solaire".

Fondamentalement, les moutons de mer sont des limaces de mer à énergie solaire avec le visage de mouton !

Mignons ces moutons, mais peu de chance d'en rencontrer à l'Olivette ces jours prochains...

Les vélelles



Au printemps dernier, elles ont été nombreuses à s'échouer sur les plages de la Garoupe.

Ouvrons l'œil, car nous risquons d'en croiser à nouveau au printemps prochain : c'est la saison de leur période d'échouage car le phytoplancton dont elles se nourrissent est présent en abondance.

Elles ressemblent à un petit radeau flottant, d'où leur surnom de "barques de la Saint-Jean".

Ces animaux de couleur bleue – qui ressemblent à des moules – sont incapables de se déplacer par eux-mêmes. Comme les méduses, les vélelles subissent les courants. Ces deux animaux marins ne se rangent pourtant pas dans la même catégorie.

Mais est-ce une bonne nouvelle d'en rencontrer sur nos côtes ? Cette question divise. Pour certains scientifiques, c'est bon signe : cela montre que la mer est propre, car ces animaux préfèrent les eaux peu polluées. D'autres y voient au contraire le signe de la diminution du nombre de tortues, leur principal prédateur.

Contacts :

Composition du Conseil d'Administration :

Olivier Occelli (Président)
Jean Louis Falcou (vice-président)
Isabelle Ducoin (secrétaire)
Sylvie Técourt (Trésorière)
Yann Soulié (Trésorier adjoint)
Serge Ferrapie
François Vanshessche
Andrée Corrêa
Joël Derrives
Florence Marty
Lucio Venditti
Maximilien Viguière
Solange Ciavaldini
Gérard Ivanowitz



Adresse de l'association :
Association de défense de l'Olivette,
BP 615
06632 ANTIBES cedex

Téléphone Olivier : 06 22 37 27 52
Mail Olivier : occelli.olivier@gmail.com

site : port-olivette.fr

Au cas où :

SNSM : 196
Police municipale : 04 92 90 50 50
Police nationale : 17
Gendarmerie maritime : 04 92 90 72 44
Pompiers : 18
Appel d'urgence européen : 112

Rappel :

Bonne humeur et sourires sont obligatoires à l'Olivette et bons pour la santé !
Ne vous en privez pas, et, au pire, forcez-vous...

La villa La Reine Marguerite



Située chemin des Mougins et visible depuis la mer, se trouve une belle villa blanche : “La Reine Marguerite”.

Marguerite Herleroy, née en Belgique en 1875, est une cantatrice qui fait une carrière remarquable durant les premières décennies du XX^{ème} siècle.

Elle se marie avec monsieur Herbinet, un officier de l’armée à la retraite. Toutefois, son salaire d’artiste lui permet d’acheter seule, en 1923, un terrain au Cap d’Antibes et elle dessine elle-même les plans de sa maison. Elle en confie la construction à l’architecte Théo P.J. Clément.

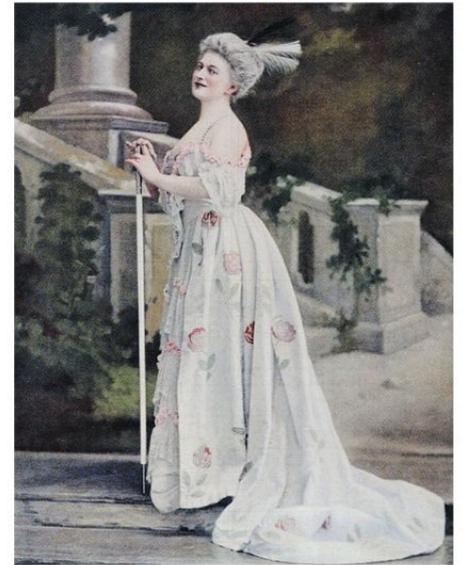
Comme elle “règne” sur les planches, c’est en toute simplicité et toute modestie qu’elle baptise sa villa “La reine Marguerite” !

Talenteuse, généreuse, vive d’esprit et instruite, elle reçoit avec charme et grand appareil tout le beau monde de l’époque dans sa ravissante demeure.

Elle organise également de nombreux événements extérieurs très prisés : jeux de plage et réceptions à bord de son yacht.

Bien que mondaine, Marguerite Herleroy est également une femme sincèrement charitable.

Durant la première guerre mondiale, elle donne de sa personne en s’occupant de soldats blessés. Sa fortune lui permet de faire des dons et d’organiser des événements caritatifs. C’est ainsi, par exemple, qu’en 1929 elle incarne la marquise de Pompadour, lors d’une manifestation théâtrale dans sa villa, au profit des œuvres de bienfaisance du Cap d’Antibes.



Malheureusement, Marguerite Herleroy ne connaît pas une fin de vie à la hauteur de sa générosité.

Dans les années 1960, alors qu’elle n’est plus qu’une femme âgée et seule, son apparence est moquée. Elle qui a été admirée pour sa voix de soprano et son élégance, elle est à présent la risée du voisinage qui la regarde passer à vélo, habillée et fardée à outrance.

Visiblement préoccupée, il lui arrive parfois d’errer, hagarde, dans le voisinage de sa demeure. Elle tient à la main un sac en plastique renfermant ses bijoux, comme si la crainte d’un vol la submergeait.

Certains laissent entendre que la solitude l’a fait s’attacher à un homme plus jeune qu’elle qui sait profiter de cette octogénaire.

On raconte qu’après son décès, cet homme hérite de la magnifique villa et s’y installe avec son épouse !

En 1981 la villa est rachetée par Huguette Fay, l’ancienne propriétaire de l’hôtel du Cap

La propriété appartiendrait aujourd’hui à une famille russe qui l’entretient avec soin. Reste à savoir si la voix enchantresse de Marguerite Herleroy résonne toujours dans cette belle maison...

Mèfi aux posidonies !

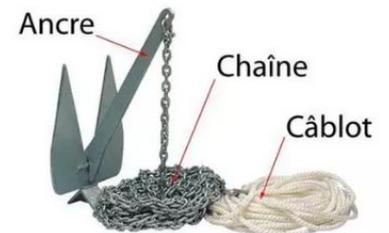


La navigation de plaisance ne cesse de se développer, notamment en Méditerranée. En 2020, par exemple, en Méditerranée française, la présence de navires sur les herbiers a augmenté de 15% pendant l'été par rapport à 2019. Plus de 7 000 mouillages ont ainsi été dénombrés sur les herbiers. (Source Agence de l'eau Rhône-Méditerranée - Corse).

Depuis quelque temps, en France, les premiers arrêtés de la réglementation de mouillage des navires de plus de 20 ou 24 mètres dans les eaux de la Méditerranée française ont été signés par la Préfecture maritime de Méditerranée afin de renforcer la protection des habitats, notamment des impacts liés aux mouillages.

Depuis bientôt un an, une démarche a été engagée pour faire prendre en compte le préjudice écologique dans des cas de destruction d'herbiers de Posidonie lors de mouillages dans des zones délimitées pour la sauvegarde de cette espèce protégée.

Un mode de calcul se basant sur la taille du navire en infraction, la houle, la longueur de chaîne de l'ancre, le nombre de mouillages et la durée de régénération de l'espèce permet aujourd'hui de chiffrer le coût du préjudice causé à la biodiversité.



Dans deux dossiers le tribunal maritime de Marseille a créé une nouvelle jurisprudence en accordant la reconnaissance du préjudice écologique à la destruction de cette espèce végétale protégée.

Pour ces deux yachts de 26 mètres, le préjudice écologique a été estimé à 86 637 euros pour 3 mouillages sur des zones protégées dans un cas et à 22 423 euros pour un mouillage dans le second cas.

Cette somme globale de 109 060 € sera à verser à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée afin de mettre en place des actions de restauration actives des herbiers de posidonie.

Alors, faisons attention où et comment nous mouillons !

Pêche aux oursins : quelles sont les règles ?

L'arrêté n°R93-2023-09-29-00001 portant sur la réglementation de la pêche aux oursins fixe les règles suivantes valables pour 3 ans dans les départements des Bouches du Rhône, du Var et des Alpes Maritimes :

Les pêcheurs de loisir pratiquant la récolte des oursins (*paracentrotus lividus*) dans notre département sont soumis aux règles de pêche suivantes :

- Pêche autorisée du 15 décembre au 28 février.
- Les oursins prélevés doivent mesurer 5 cm minimum hors piquants.
- En pêche sous-marine ou en pêche à pied : deux douzaines d'oursins maximum par pêcheur et par jour.
- En pêche au moyen d'un navire de plaisance : 2 douzaines d'oursins par pêcheur et par jour avec un maximum de 5 douzaines d'oursins par navire et par jour au delà de deux personnes embarquées.

